


Mairie de CHAILLEY			DELIBERATION 0038/ 2025	Objet : AFFAIRES GENERALES Renouvellement baux de chasse
Y O N N E				
MEMBRES CONSEIL			Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoints, Mrs Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mmes Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE, Ismérie BRUNAT Absente excusée : Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault Absente : Mme Viviane ROUSSEL Secrétaire de séance : Mme M.France DAGUIN	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
15	13	11+1		
DATE DE CONVOCATION				
24/06/2025				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du : 2 Juillet 2025				

Exposé :

Les baux de chasse sont historiquement signés avec :

L'Amicale des Bois de Chailley, du Fays et de ses environs, représentée par M. J.P. Charlois et couvre 438 ha des bois de Chailley

La Société de chasse de Chailley représentée par M. Romaric MARGUENAT qui couvre 94 ha des bois de Chailley

Le prix était jusqu'à présent fixé à 35 €/ha fixe pendant toute la durée du bail qui a pris fin au 30 Mai 2025

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les présidents des associations de chasse, et qu'un accord a été trouvé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à la majorité, ne prennent pas part au vote M. Renault, M. Marguenat et Mme Brunat, (chasseurs).

Décision

1/ Disent que le bail est passé de gré à gré

2/ décident que le bail est passé sous la forme administrative

3/ Décident de rétrocéder à la Sté de Chasse de Chailley, une superficie supplémentaire de 57 ha 14 a 87 ca, telles qu'elle peut se détailler :

N° parcelle forestière	Ref cadastrales	superficie
4	F 47	15 ha 89 a 86 ca
5	F 16	15 ha 86 a 29 ca
6	F 15	15 ha 41 a 68 ca

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 089-218900694-20250630-0038_2025-DE

SLO

7 (partie)	F 14	9 ha 97 a 04 ca
	total	57 ha 14 a 87 ca

3/ Décident que les bénéficiaires sont :

- a) L'Amicale des Bois de Chailley, du Fays et de ses environs pour 380 ha 11 a 72 ca arrondi à 381 ha
- b) La Société de Chasse de Chailley pour 150 ha 15 a 31 ca arrondi à 151 ha

4/ fixent la durée du bail à 3 an, à compter du 1^{er} Septembre 2025 soit jusqu'au 31 Août 2028

5/ Fixent le montant du loyer annuel à 35 €/ha NON soumis à révision annuelle basée sur l'indice des fermages.

6/ Autorisent le maire à signer les conventions et à en poursuivre l'exécution

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont

Signé tous les membres présents

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN

